

Communiqué de presse - Conseil communal 28/06/2022

Proposition de classement de la salle de billard de l'Académie royale liégeoise de billard.

Liège regorge d'un patrimoine riche et varié. Il est au service de toutes les communautés, de tous les habitants-es, et permet de se retrouver autour d'un projet commun. Il est aujourd'hui un facteur de cohésion sociale, qui constitue un élément de transmission entre les générations. Il est donc essentiel de le préserver.

C'est pourquoi, Madame Christine Defraigne, Première Echevine en charge du Patrimoine, a proposé au Conseil communal du 27 juin 2022 le classement éventuel, comme monument, des éléments suivants de la salle de billard de l'Académie royale liégeoise de billard situé 25/0011, bd de la Sauvenière à 4000 Liège :

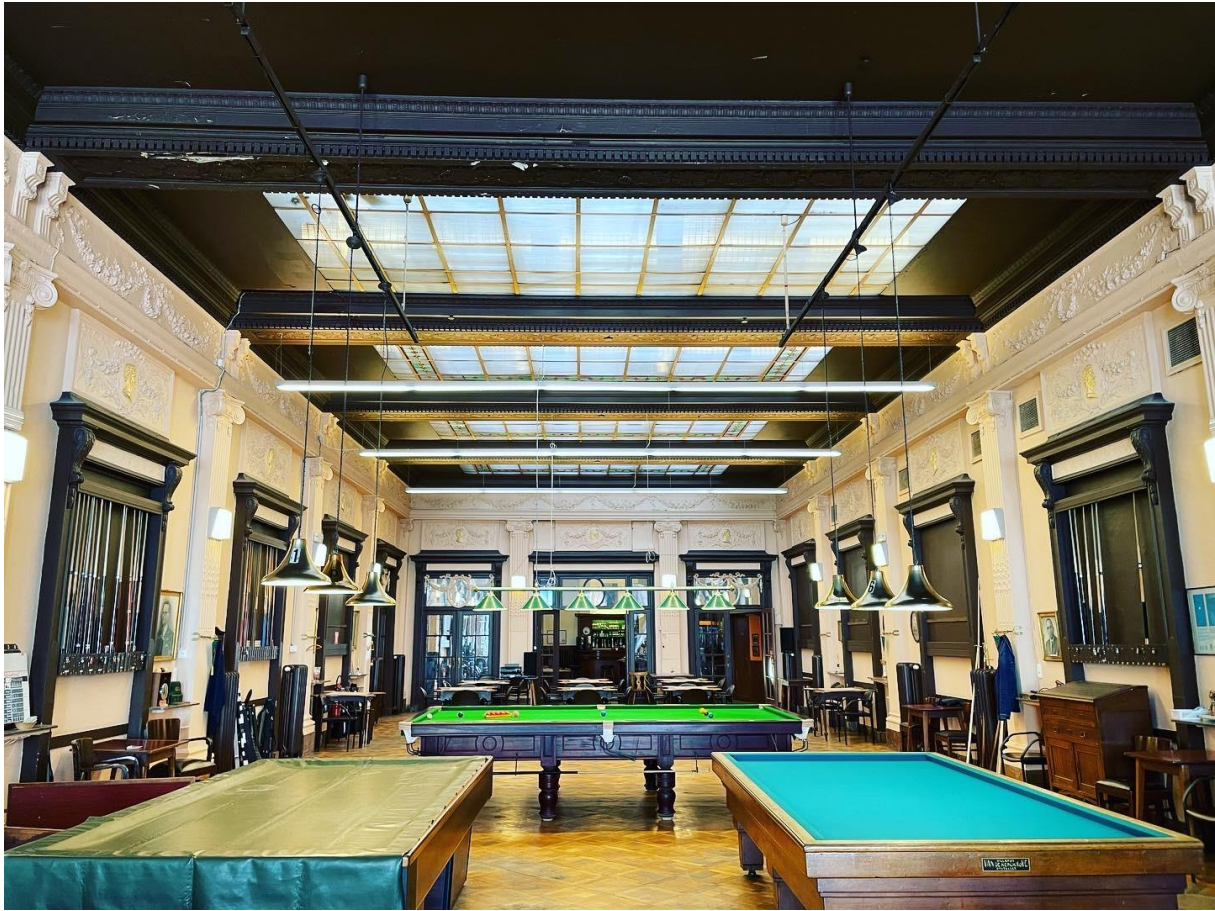
- des façades et toitures
- des structures portantes
- du plan conforme à la conception d'origine
- de la cage d'escalier jusqu'au 1^{er} étage
- de la grande salle de billard du 1^{er} étage avec son décor intérieur (menuiseries, stucs, parquet) et son mobilier immobilier par destination (tables de billard et de bridge, rateliers)
- de l'Académie royale liégeoise de billard sise bd de la Sauvenière 25 à 4000 Liège

Avec l'Académie de Billard, on remonte le temps. C'est bien plus qu'une salle de billard, c'est avant tout un club fondé en 1906 pour « passer du bon temps en société », un lieu insolite au parfum nostalgique de club privé à l'anglaise avec une touche d'inspiration parisienne, de plus, l'Académie a toujours occupé les lieux.

C'est un lieu remarquable aux moulures néo-classiques aux murs, à la verrière Art déco (Maretti), au parquet ciré, aux portraits à l'éloge de ses membres. L'état de conservation des lieux resté dans son « jus » (même état que lors de l'inauguration de 1923). Un lieu unique en Belgique et unique en Wallonie !

Intérêt de ce classement

- Bien, en bon état, ayant conservé son aspect d'origine (sauf transformation de la façade du rez dans les années 1960 et menuiseries de l'étage)
- Mobilier de la salle de billard spécifique à l'activité de l'Académie
- Aucune salle de jeux n'a encore été classée en Wallonie
- Intérêt architectural, intérêt artistique des décors, de l'intégrité, de l'authenticité, de la rareté du bien.



Certains immeubles, sites et objets sont considérés comme remarquables et dignes de protection patrimoniale. C'est pourquoi une mesure de classement est prévue à cet effet, la salle de billard rentre bien dans cette catégorie.

Cette décision de classement aura donc pour effet d'imposer à son propriétaire l'obligation de le maintenir en bon état et de respecter les conditions particulières de conservation. Il est donc interdit de démolir en tout ou en partie cet immeuble, d'en modifier l'usage de manière telle qu'il perde son intérêt et d'exécuter des travaux en méconnaissance des conditions particulières de conservation. Mais lorsque des travaux de conservations doivent être réalisés, la Région et la commune peuvent intervenir dans les frais de ces travaux.

Madame Defraigne souligne l'importance de préserver et de protéger les monuments historiques où témoins de notre histoire afin que ceux-ci disposent toujours de leur valeur et caractéristiques propres, lesquelles représentent une part de l'identité de notre région liégeoise.

PIWACY (Plan d'Investissement Wallonie Cyclable) : La concrétisation de multiples projets dans six quartiers liégeois !

Dans le cadre du PIWACY (Plan d'Investissement Wallonie Cyclable), un dossier concernant plus de trente voiries, dans six quartiers liégeois, sera présenté au Conseil communal de ce mardi 28 juin. Ce dossier inscrit dans les points des Travaux contient bien sûr un important

volet lié à la mobilité. A ce titre, Roland Léonard et Gilles Foret, dans le cadre de leurs attributions respectives, ainsi que leurs services ont pu l'élaborer en parfaite transversalité.

Ce dossier vient à point nommé pour intensifier encore la politique volontariste de la Ville pour la promotion du vélo. En effet, il complète très opportunément et de façon significative d'autres programmes et actions mis en œuvre par notre Cité.

PIWACY, un programme de subsides bienvenu pour des projets cyclables nécessaires et pertinents.

La préparation du projet PIWACY s'est déroulée de façon active, participative et concrète. Les services communaux concernés (mobilité, travaux, urbanisme) se sont concentrés sur le réseau primaire cyclable, celui qui permet de concrétiser progressivement les itinéraires, en fonction d'opportunités diverses telles que la continuité des cheminements, la liaison pertinente avec des aménagements en cours, des besoins avérés en matière de fréquentation ou de sécurité... Sur cette base, diverses réunions ont été organisées entre les représentants de la Ville mais aussi des représentants du Gracq, d'Urbagora ou de la CCATM. A ces participants sont adjoints les associations locales, les comités de quartier, et divers acteurs proches concernés par la politique cyclable.

Par ce mode consultatif et participatif d'élaboration des projets, il s'agit bien sûr de s'assurer de l'adhésion des différents acteurs et de la saine intégration du projet dans le cadre où il s'inscrit. Ce processus dynamique et participatif est prioritairement axé sur des visites de terrain afin d'en appréhender au mieux le potentiel et les besoins. A ce titre, le mode participatif établi est également évolutif en fonction des nécessités ou opportunités qui apparaissent.

Une enveloppe budgétaire de plus de 900.000 € pour promouvoir davantage encore la mobilité douce à Liège.

Le dossier présenté lors de la séance de ce Conseil concerne six quartiers liégeois : Grivegnée, Jupille, Cointe, Burenville, le Laveu, et Avroy. Plus de trente voiries y bénéficieront d'aménagements propices au confort et à la sécurité des cyclistes. Ces aménagements sont chaque fois définis par les études préliminaires qui en déterminent les modalités les plus appropriées et il s'agit entre autres d'aménager les «chaînons manquants» de notre réseau primaire cyclable par le marquage spécifique de pistes et de bandes cyclables dans les axes concernés.

Evidemment, ce dossier concerne aussi la création de rues cyclables ! Il s'agit de ces axes routiers où les cyclistes sont prioritaires mais où les véhicules motorisés sont également autorisés. Sur ces voiries particulières, tous partagent la même emprise routière, tenant compte de la priorité du cycliste, notamment au niveau de la vitesse pratiquée. A titre d'exemple, on citera aussi l'aménagement du corridor cyclable de la rue Sainte-Marie, dans le quartier Louvrex-Bronckart. Ce dossier, qui intègre également l'ordre du jour de ce Conseil, appartient à la même dynamique. Tous illustrent la ferme volonté de la Ville de Liège d'intégrer et de favoriser les modes doux au cœur de notre Cité.

Le Palais des Sports, ouvrage symbolique liégeois : 2,5 M d'€ pour entamer sa rénovation !

Roland Léonard, Echevin des Travaux, présentera dans ses points du Conseil de ce mardi 28 juin, un dossier relatif au Palais des Sports de Coronmeuse.

Fermé depuis 2011, le Palais des Sports abritait notamment la patinoire de Liège. Beaucoup d'entre nous eurent l'occasion d'y tester leur talent sur glace...C'est aussi un bâtiment emblématique de notre histoire. En effet, dessiné par l'architecte Jean Moutschen, le «Grand Palais» était à l'origine le Palais des Fêtes de l'Exposition internationale de l'Eau de 1939. Ainsi, à divers titres, plusieurs générations de Liégeois ont-elles pu l'apprécier... Il fait absolument partie de notre patrimoine.

Aujourd'hui, grâce aux fonds publics et à certains investissements privés, la presqu'île de Coronmeuse est sur le point de devenir le plus grand éco-quartier de Belgique! Il est évidemment nécessaire que le Palais des Sports soit préservé et intègre judicieusement l'ambitieux projet.

Le prélude à la préservation de notre Palais des Sports consiste naturellement en des travaux de désamiantage, de démantèlement des anciennes installations techniques et en l'assainissement du contenu bâtiment.

S'inscrivant dans le programme de subsides régional SAR (Site à réaménager), le dossier représente un budget de l'ordre de 2,5 M d'€.

Grâce à ces travaux préliminaires et indispensables et en vue du futur éco-quartier de Coronmeuse, le Palais des Sports permettra l'harmonieuse union entre le passé... et le futur!